



FÉDÉRATION DES
AVEUGLES
DE FRANCE

LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92
www.aveuglesdefrance.org

FICHE PRÉCONISATION



Aide au repérage des portes des trains (A.R.P.)

I. Est-ce que l'aide au repérage des portes par le biais des balises sonores est utile ?

Oui, en effet il y a de moins en moins de personnel sur les quais notamment pour les trains régionaux. Il est nécessaire de compenser ce manque grâce à une aide de type balise sonore (A.R.P.) placée au milieu et au-dessus de la porte, sur la façade extérieure du train. On veillera à mettre autant de balises qu'il y a de portes.

II. Comment activer cette Aide au Repérage des Portes ? Pourquoi ?

Par le biais de la télécommande normalisée dont la fréquence est : 868,3 Mgh. C'est la façon la plus simple pour la personne déficiente visuelle d'avoir accès à l'information lorsqu'elle en a besoin.

1) Dans le cas de deux portes rapprochées, comment optimiser l'aide au repérage ?

Il est nécessaire d'équiper les deux portes puisque l'utilisateur risque d'utiliser l'une ou l'autre.

2) Quel est le niveau sonore d'une aide au repérage de porte ?

81 décibels mais il est toujours mieux de l'asservir au bruit ambiant.

3) Y a-t-il un risque de confusion des messages sonores ?

Oui et afin d'éviter ce risque, il est nécessaire de faire en sorte que le Système d'Information Voyageur (S.I.V.) puisse être activé par la télécommande de sorte à ce que l'utilisateur déficient visuel puisse avoir accès à l'information lorsqu'il en a besoin. Néanmoins on préférera avoir un seul haut-parleur diffusant les différents messages à destination des usagers sur le quai.

4) Comment maintenir cet équipement ?

Il est nécessaire que l'A.R.P. soit raccordée à l'ordinateur central de contrôle des défauts comme le reste des équipements à bord.



FÉDÉRATION DES
**AVEUGLES
DE FRANCE**

LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92
www.aveuglesdefrance.org

FICHE PRÉCONISATION



5) Y a-t-il un risque lorsque deux trains sont sur le même quai ? Et sur deux quais éloignés ?

Non car la personne déficiente visuelle discrimine les sons dans son déplacement. Et ce même si un train est positionné sur un autre voie, la personne continuera à être vigilante sur ses techniques de déplacement.

Thierry JAMMES
Expert accessibilité
MAIL : access@cfpsaa.fr